



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02416

Numéro SIREN : 493 451 280

Nom ou dénomination : 4G

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2017 sous le numéro de dépôt 2137

Pierrick Macchi

**Commissaire
aux Comptes**

2137
Adresse de correspondance

L'Agora du Luberon
83, rue Jacquard
84120 Pertuis

T. 04 90 09 69 09 | M. 06 76 20 99 96
Pierrick.macchi@soprotec.net
3
nu

07 FFV
**Transformation de la société à responsabilité limitée 4G en
société par actions simplifiées**

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la société
4G, société à responsabilité limitée, en société par actions
simplifiées**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 4G, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiées

Décision de l'associé unique du 15 février 2017

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 2 janvier 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un chiffre d'affaires de 734 473€, un bénéfice net de 40 567€, des capitaux propres de 57 042€ ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité ;
- il a été établi une situation arrêtée au 31 décembre 2016 qui fait apparaître un chiffre d'affaires de 788 642€, une perte de 12 989€, des capitaux propres de 34 053€ ;
- la situation arrêtée au 31 décembre 2016 n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 janvier 2017



Le commissaire aux comptes et à la transformation
Pierrick Macchi